

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 17 Août 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 Août 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 14	
Votants : 15	Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Il s'avère nécessaire, suite à la mise en place du nouvel organigramme, de réorganiser les services.

A l'hôtel de ville, un espace accueil a été créé au rez-de-chaussée afin de recevoir le public dans des conditions sécurisées ainsi que les personnes à mobilité réduites (PMR).

Une modernisation et mise en conformité de la salle du conseil municipal est également nécessaire.

Enfin, pour les services administratifs, une restructuration de l'espace et une modernisation des équipements mobiliers et informatiques sera effectuée.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût des travaux H.T: 40 524,68 €

Coût des travaux TTC : 44 333,42 €

Subvention CDC (dotation quinquennale) : 16 210 € (40%)

Subvention ETAT (DETR) : 16 210€ (40%)

Part communale HT : 8 104,68 €

TVA : 3 808,74 €


Part communale TTC : 11 913, 42 €

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Article 1 : Les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et son plan de financement sont adoptés.

Article 2 : les dépenses afférentes à ces travaux seront inscrites au budget principal 2020 aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Affichée et transmise en Préfecture le : 17/08/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldareello, le 17 Août 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/08/2020  Le Maire, Charles-Henri BIANCONI
--	--